



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – 9 NOVEMBRE 2023

Avis public est, par la présente, donné par le greffier-trésorier de la Municipalité du Canton D'Arundel, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le mardi 17 octobre 2023, le conseil a adopté le projet de règlement suivant

RÈGLEMENT NUMERO 2023-298 CONCERNANT L'ETABLISSEMENT DES NORMES APPLICABLES À LA CONSTRUCTION ET À LA MODIFICATION DES RUES ET À LEUR MUNICIPALISATION

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le jeudi 9 novembre 2023 à 17h30 à la salle communautaire, 60 Route Morrison, Arundel.

Cette assemblée publique de consultation a pour but d'expliquer le projet de règlement 2023-298 dont l'objet vise à :

Réviser les normes applicables à la construction et à la modification des rues et à leur municipalisation, surtout dans un contexte de réchauffement climatique, de protection de l'environnement et pour assurer la durabilité des infrastructures routières et la sécurité publique

Au cours de cette assemblée, la personne qui préside expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer exclusivement sur les modifications apportées au règlement

Ce projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, 2, rue du Village, Arundel, durant les heures régulières qui sont de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, du lundi au jeudi, et de 08h00 à 13h00, le vendredi et sur le site Web de la municipalité.

Donné à Arundel

Ce 25 octobre 2023

Philip Toone
Greffier-trésorier